

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS

Marché : 2026CA000008

Objet du marché :

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL « LOGEMENT
VILLE RÉFUGIES »**

Date limite de remise des candidatures / offres : le 05/06/2026 à 12 h 00

Réponses aux questions posées par des candidats :

Questions	Réponses
Réponse(s) donnée(s) le 13/05/2026	
Bonjour, Quelle est la procédure de facturation définie ? Est-ce que l'opérateur doit facturer exclusivement à partir de la date d'entrée de la personne dans le dispositif à sa date de sortie du dispositif ?	Les factures seront présentées trimestriellement sur Chorus Pro. L'opérateur facture à partir de l'ouverture de la capacité (production du bail de location) jusqu'à la résiliation du bail et non selon les entrées et sorties des personnes